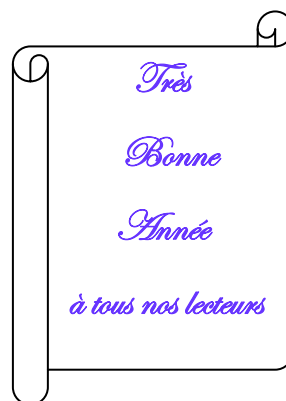


LE CHANT DES ORMES



L'AVENIR DES ORMES

Noël des enfants à la Coupole des Anges



Janvier 2012 N°12

Journal d'information de la commune des Ormes

Directrice de la publication :
Annie Vivier

Comité de rédaction :
Claudine Ciezki
Franck Mouchel
Anita Rechagneux

Impression Yonne copie
Toutes vos suggestions :
Par email : lechantdesormes@yahoo.fr
Par courrier : Mairie des Ormes
Dépôt légal : décembre 2008

Chers Ormois,

C'est un grand plaisir de savoir que la parution d'un nouveau numéro de notre journal est impatientement attendue, et vous êtes nombreux à nous le dire. Les membres du conseil, les Associations et notre rédactrice y participent largement, mais nous serions heureux de recevoir vos contributions sous forme d'idées ou de photos, voire vos articles : le journal n'en sera que plus vivant.

L'année qui commence sera celle des travaux de l'église et notre centre de village sera animé pendant un an avec les entreprises qui seront, dans peu de temps, désignées par la commission d'Appel d'offres. Nous y consacrerons alors un article fourni.

Autre petit chantier qui devrait améliorer la place de la Libération : celui de l'enfouissement de câbles électriques. Profitant d'un renforcement du réseau opéré par le Syndicat, nous intervenons uniquement sur la portion de la place entre la mairie et le départ de la route de la croix St Nicolas, limitant ainsi drastiquement les coûts de ce genre de travaux !

Je vous renouvelle mes vœux de bonheur et de santé pour 2012 !

A.Vivier

Dans ce numéro 12 :

L'éditorial du maire.....	1
Blason communal.....	2
Redevance incitative.....	3
L'avenir des Ormes.....	3
Voir et Savoir.....	3
La tularémie.....	4
Projet de zonage d'assainissement.....	4
Recensement jeune citoyen.....	4
Droits des animaux et devoirs des hommes.....	5
Etat Civil.....	5
Brèves.....	5



Domage que la neige ait manqué à nos hôtes qui ont dû se réfugier dans un pays plus lointain!

L'Avenir des Ormes a su mobiliser ses bénévoles, cette année encore, pour que la commune brille de mille feux.

Durant plusieurs week-end, ils se sont réunis afin de confectionner un igloo, des pingouins, un bonhomme de neige, les illuminations et les décorations des sapins.

La tempête ayant bouleversé la tranquillité des pingouins, les bénévoles ont dû réhabiliter le site pendant un week-end supplémentaire.

MERCI A EUX!!!

BLASON COMMUNAL

Base constructive

Famille de Courtenay 1152-1692

L'histoire du château de Bontin remonte à 1152 la famille De Courtenay y construisit une ferme fortifiée.

Suite à la succession de Pierre de Courtenay Seigneur de la Ferté Loupière en date du 29 Mars 1505, son troisième fils Charles devint premier seigneur particulier de Bontin.

La branche des COURTENAY de Bontin est née.

Décédé sans enfants aux environs d'août 1510, cette seigneurie devint la propriété de son frère LOUIS qui épousa le 24/09/1522 Charlotte de Mesnil Simon .

De cette union naquirent 5 enfants dont FRANCOIS qui embrassa la religion protestante et qui épousa le 05/12/1555 Louise de Jaucourt;

Leur deuxième fille Anne,épousa à BONTIN le 04/10/1583 MAXIMILIEN de BETHUNE le futur SULLY.

Cette famille ayant été très représentative dans notre village, nous avons décidé qu'elle le soit également sur notre blason communal.

Sa composition exigea l'application et le respect des règles de l'héraldique.

La lecture de notre blason se fait en diagonale, et sa définition héraldique est la suivante :

ÉCARTELÉ

au I et IV d'azur aux trois ormes d'argent issant d'une terrasse du même

au II, d'or à trois tourteaux de gueules (COURTENAY)

au III, d'argent à la fasce de gueules (BETHUNE- SULLY)

Par délibération municipale du 2 décembre 2011 et par légalisation préfectorale du 9 décembre 2011 il est devenu l'emblème de notre village.

Monsieur Jean Paul Desaive , historien, grand passionné d'héraldique, que je remercie infiniment réalisa et proposa aux archives départementales de nombreuses esquisses dont celle ci dessus qui fut retenue définitivement Actuellement il met en œuvre ses talents de dessinateur pour effectuer le dessin parfait de ce blason qu'il se fera un plaisir de venir vous présenter prochainement .

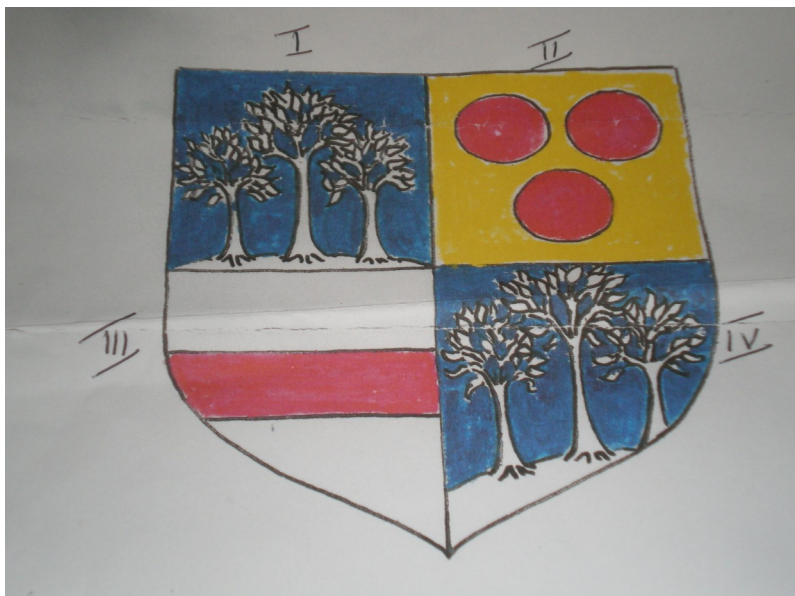
Je tiens également à remercier :

Monsieur Brau Directeur des archives départementales et Melle Cros responsable des archives publiques déposées

Monsieur René Martiré de Joigny pour ses prêts d'archives personnelles.

Madame le Maire et l'ensemble du conseil municipal qui m'ont accordé leur confiance tout au long de ces deux années de recherches et de démarches administratives.

C CIEZKI



REDEVANCE INCITATIVE

Vous avez dû recevoir la facturation « à blanc » de la période de test effectuée en 2011.

Certains ont constaté une différence par rapport à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères - en plus ou en moins - puisque la T.E.O.M. était toute à fait indépendante du volume des ordures présenté à la collecte, et calculée sur la même base que la taxe foncière.

Ce nouveau mode de relève apporte un confort supplémentaire avec les recyclables (hors verre) relevés en porte à porte. De ce fait, le passage des camions toutes les 2 semaines (semaines paires) génère un coût.

Les résidents secondaires sont généralement perdants car ils n'utilisent pas le service toute l'année mais doivent en supporter les frais fixes.

La part variable ne concerne que les déchets ultimes. Il est donc possible de réduire la facture globale en ne sortant le bac « bordeaux » qu'une fois toutes les trois semaines.

D'ici peu, chacun recevra une première facture de la Communauté de Communes qui correspond à l'avance des frais pour 2012. Le solde sera à payer en fin d'année.

En cas de déménagement, un remboursement sera fait au prorata temporis.

Tout au long de l'année 2012 la Communauté de Communes recueillera avec compréhension vos remarques à ce sujet, et étudiera les éventuelles modifications pouvant être apportées

F.MOUCHEL

L'AVENIR DES ORMES

L'association remercie les habitants qui ont encouragé les bénévoles à l'occasion de cet important moment de la décoration du village, à l'image de ce message reçu au journal :

« Toutes mes plus vives félicitations pour la décoration du village pour Noël, en particulier les pingouins et l'igloo devant l'Église. Cela sort de l'ordinaire, il fallait y penser (...) Grand merci à toutes les personnes qui ont œuvré, malgré les intempéries, pour que cela soit une réussite. Joyeux Noël à tous et bonnes fêtes de fin d'année. J.B »

Cette année, l'association innove avec des soirées à thème gratuites et ouvertes à tous. Comme la soirée Jeux du 14 janvier qui n'a pas réuni grand monde cette fois mais qui a permis à des personnes de faire connaissance en jouant au tarot, à la belote ou encore à la bonne paye ! La prochaine séance sera une soirée cinéma le samedi 11 février. Il y aura ensuite le LOTO le dimanche 11 Mars. Réservez dès à présent les dates de l'omelette géante (samedi 16 Juin) et du vide greniers (dimanche 29 Juillet)!

L'assemblée générale aura lieu le vendredi 24 février.

Notez également une soirée sans télé (mais avec vin chaud!) organisée en partenariat avec Voir et Savoir le samedi 25 février prochain.

VOIR ET SAVOIR

Le 5 décembre dernier, un groupe d'une vingtaine de personnes a eu le plaisir de visiter l'assemblée nationale, grâce à une ormoise, Madame Polak, que nous remercions chaleureusement!

Rigoletto de Verdi a enchanté 23 fans de musique classique présents le 22 janvier à Troyes.

A suivre sur l'agenda de l'association : la soirée sans télé organisée avec l'Avenir des Ormes (jeux de sociétés à apporter) le week end ski les 16/18 mars à Manigod (Haute-Savoie), le week end à Vulcania les 12/13 mai (il reste encore quelques places disponibles, réservation avant le 1er mars).

Et toujours l'atelier encadrement dirigé par Bernard Lafouge !

Pour plus d'informations : <http://www.voirsavoir.fr/> ou 06 85 01 60 43 (Bernard Lafouge)

LA TULARÉMIE

La tique, petit acarien se fixant à la peau des hommes et des animaux est un redoutable vecteur de maladies dont la tularémie. La tularémie est une maladie infectieuse cosmopolite qui frappe un grand nombre d'animaux et en particulier le lièvre en France, elle est surtout observée au moment de la chasse. Ne ramassez pas un gibier mort. L'homme s'infecte à partir de l'animal malade par contact direct, le passage du germe dans l'organisme se fait à travers la peau par le biais de coupures ou d'écorchures, ou par piqûres d'insectes vecteurs.

Prudence lors de vos promenades dans la nature avec vos enfants, les animaux sauvages en bonne santé ne se laissent pas approcher ni caresser.

C CIEZKI

PROJET DE ZONAGE D' ASSAINISSEMENT AVIS D' ENQUETE PUBLIQUE

Ce projet est soumis à enquête publique pour une durée de trente deux jours : du 30 janvier au 1er mars 2012.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Monsieur Gérard Farré-Ségarra, commissaire enquêteur désigné, se tiendra à la disposition du public les **lundi 30 janvier de 12h à 15h, le samedi 18 février de 9h à 12h, et le jeudi 1er mars de 14h à 17h** pour répondre aux demandes d'information qui lui seront formulées. Pendant toute la durée de l'enquête, un registre sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses éventuelles observations.

C CIEZKI

RECENSEMENT OBLIGATOIRE JEUNE CITOYEN

Sont concernés tous les jeunes citoyens de nationalité française (garçons et filles) qui doivent obligatoirement se faire recenser entre la date de leurs seize ans et la fin du 3ème mois suivant.

Non recensés pendant cette période, ils sont en irrégularité et peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

L'attestation – fournie par la mairie mais sans duplicata possible - est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (ex : le baccalauréat ou le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans, et permet d'être inscrit sur les listes électorales à 18 ans.

Cette démarche permet d'effectuer le recensement obligatoire en vue de participer à la *journée défense et citoyenneté*. et peut être réalisée en ligne grâce à notre site internet

<http://lesormes89.fr>

Pièces demandées pour l'inscription: **justificatif d'identité en cours de validité, livret de famille, carte d'invalidité** (pour les personnes ne pouvant participer à la *journée défense et citoyenneté*)

Cette journée a pour but de renforcer le lien Armée-Nation tout en sensibilisant les jeunes à leur devoir de défense. La *journée défense et citoyenneté* a lieu entre la date du recensement des Français et leur dix-huitième anniversaire. Au cours de cette journée ils doivent présenter un certificat médical attestant qu'ils ont subi un examen de santé dans les 6 mois précédents. En cas d'absence de ce certificat, ils seront convoqués par la caisse primaire d'assurance maladie afin de bénéficier d'un examen de santé gratuit Art.L.321-3 du code civil de la SS ; à l'issue de cette journée un bulletin individuel de participation leur sera délivré avec les mêmes avantages que l'attestation.

Pour plus d'informations, consultez le site

<http://vosdroits.service-public.fr/F871.xhtml>

DROITS DES ANIMAUX ET DEVOIRS DES HOMMES

Dans une société où le respect n'existe plus vis-à-vis d'autrui, de ses voisins, de ses proches, de sa hiérarchie, des règles, de l'autorité.... les hommes ont encore moins de respect pour l'environnement, la nature et les animaux. J'aimerais juste citer le préambule et 2 articles de La Déclaration Universelle des Droits de l'Animal qui a été proclamée solennellement à Paris, le 15 octobre 1978, à la Maison de l'Unesco. Son texte révisé par la Ligue Internationale des Droits de l'Animal en 1989, a été rendu public en 1990 :

PRÉAMBULE:

Considérant que la Vie est une, tous les êtres vivants ayant une origine commune et s'étant différenciés au cours de l'évolution des espèces, (...)

Considérant que le mépris, voire la simple méconnaissance de ces droits naturels provoquent de graves atteintes à la Nature et conduisent l'homme à commettre des crimes envers les animaux,

Considérant que la coexistence des espèces dans le monde implique la reconnaissance par l'espèce humaine du droit à l'existence des autres espèces animales,

Considérant que le respect des animaux par l'homme est inséparable du respect des hommes entre eux,

(...)

Article 2

Toute vie animale a droit au respect.

(...)

Article 10

L'éducation et l'instruction publique doivent conduire l'homme, dès son enfance, à observer, à comprendre, et à respecter les animaux.

Pour ceux qui le souhaitent, cette déclaration apparaît dans son intégralité sur le site : [www : protection-des-animaux.org](http://www.protection-des-animaux.org)

A RECHAGNEUX

ETAT CIVIL

Naissance : Morgan PALONES le 5 décembre 2011 Bienvenue à ce petit Ormois Félicitations aux jeunes parents.

Décès : Mme Solange BARBICHON le 21 décembre 2011. (née le 18 octobre 1909 à Paris, notre doyenne nous a quittés à l'âge de 102 ans).

Nous présentons toutes nos condoléances à sa famille.

BREVES

Ouverture de la salle des fêtes les jeudis : depuis septembre, la salle des fêtes est mise à disposition des Ormois qui le désirent les jeudis après 14 h 15.

Il est donc possible de se réunir pour partager une passion, jouer à des jeux,....

Durant les grands froids, pour un souci d'économie, il n'a pas été prévu de chauffer la salle ; c'est pourquoi ceux qui désirent se rendre à la salle des fêtes tout de même sont invités à se manifester auprès de la mairie le lundi afin d'en envisager l'ouverture si le temps le permet.

Dès le beau temps revenu, la salle sera ouverte tous les jeudis, après son utilisation par les scolaires, pour vos distractions favorites !

Le repas des Anciens : le repas de nos aînés aura lieu le samedi 10 mars à la salle des fêtes. L'an dernier de plus jeunes Ormois avaient souhaité en dernière minute se joindre à eux, nous avons donc, cette année, déposé des bulletins d'inscription dans toutes les boîtes aux lettres. Afin de faciliter la tâche du traiteur, merci de retourner vos bulletins d'inscription à la date indiquée.

Restauration de l'église: le dossier se termine bientôt. En février : signature des marchés avec les entreprises retenues et établissement des ordres de service. Début des travaux pour une durée d'1 an environ.

Ce chantier de restauration se compose de 6 lots : Maçonnerie, charpente, couverture, menuiserie , électricité, vitraux .

En partenariat avec la Fondation du patrimoine et l'association la Hulotte , si vous souhaitez participer à la sauvegarde de notre patrimoine en réalisant des économies d'impôts des bulletins de souscription seront à votre disposition en mairie.